

ESPACE DE CO-WORKING et FABLAB

Règles de vie

Eclipse est une association loi de 1901, N° W332021057, créée le 11 décembre 2016. Elle a inscrit pour objet dans ses statuts :

- *d'animer et de gérer les espaces de travail partagés et collaboratifs : lieu d'entrepreneuriat, de savoirs et d'échanges, rassemblant et créant des liens entre la population locale, les associations et/ou toute autre organisation privée ou publique.*

Nos valeurs que nous souhaitons promouvoir :

Echange, Partage, Solidarité, Développement

Chaque adhérent s'inscrit dans le respect des présentes règles de vie.

L'espace de co-working et le fablab ECLIPSE sont le fruit de la contribution active de ses membres, dans la mesure de ses possibilités et de ses disponibilités, pour créer l'environnement professionnel dans des conditions conviviales et favorables à tous.

Chacun peut participer, proposer des initiatives dans le cadre de ce projet. Les présentes règles de vie sont applicables sans réserve par tous les utilisateurs de l'espace ECLIPSE selon le tarif accepté.

RÈGLES DE VIE

Les présentes règles de vie s'appliquent à tous les utilisateurs de l'espace Eclipse, souscrivant un forfait d'utilisation de l'espace Eclipse. Chaque utilisateur est considéré comme ayant accepté les termes des présentes règles et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ces règles .

1 / 8

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Vous êtes seul responsable des données que vous communiquez à ECLIPSE. Vous déclarez que les données fournies à l'occasion de votre inscription sont parfaitement renseignées et exactes.

Eclipse ne collectera aucune donnée personnelle autre que celles provenant de l'enregistrement volontaire formulées lors de l'adhésion à l'espace Eclipse.

Vous disposez des droits d'opposition, d'accès et de rectification des données vous concernant.

ORDINATEUR PERSONNEL / CONNEXION INTERNET / ANTIVIRUS

Eclipse ne fournit pas d'ordinateur, chaque membre doit être muni de son propre matériel. Seuls les membres souscrivant un forfait mensuel à temps plein sont susceptibles de laisser leur matériel dans le casier mis à disposition par Eclipse.

Eclipse via son FabLab dispose de matériels informatiques partagés accessibles aux les adhérents sous conditions.

Chaque utilisateur s'engage dès son adhésion à utiliser raisonnablement les connexions internet mises à disposition par ECLIPSE et ce pour un usage uniquement dans un cadre légal.

Il est interdit de se connecter à des sites internet dont le contenu est contraire à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou à l'image de marque d'Eclipse et de Copernic, ainsi qu'à ceux pouvant comporter un risque pour la sécurité du système d'information d'Eclipse et de Copernic ou engageant financièrement l'espace. Toute connexion est également interdite hors des murs de l'espace.

Les ordinateurs fonctionnant sous licences MICROSOFT Windows (quelle qu'en soit la version) devront obligatoirement être protégés par un logiciel sous licences antivirus à jour. Dans le cas contraire l'accès à internet ne leur sera pas autorisé.

L'association ne pourra pas être tenue pour responsable en cas de coupure de la connexion internet liée au fournisseur d'accès, cette situation ne donnera lieu à aucun remboursement même partiel.

TENUE ET COMPORTEMENT

Les coworkers sont invités à se présenter en tenue décente et avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans les locaux.

Chaque coworkers se doit :

- de respecter les lieux et le matériel, de nettoyer et ranger après lui,
- d'utiliser les ressources partagées (café, imprimante, connexion internet, etc.) de façon raisonnable et de participer en approvisionnant les denrées consommables
- de se comporter de façon à entretenir des bonnes relations avec les autres utilisateurs de l'espace et le voisinage,
- d'éteindre ou débrancher le matériel susceptible de l'être à son départ,
- de fermer fenêtres et portes à son départ après vérification le l'espace,
- de respecter la vie privée, la confidentialité, la sécurité, la propriété et les données des autres utilisateurs,
- d'éteindre les lumières en quittant l'espace

Les animaux domestiques ne sont pas admis au sein de l'espace,

Toute personne irrespectueuse à l'encontre des membres sera priée de quitter les lieux. En cas de manquement répété ou de comportement agressif ou grave, une exclusion définitive de l'association pourra être décidée par le bureau de l'association, sans que cette décision entraîne un quelconque remboursement des mensualités engagées et les cautions versées.

UTILISATION DU MATERIEL

Chaque coworker a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié. Le matériel doit être utilisé conformément à son usage. Toute utilisation à d'autres fins, notamment personnelles, est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. Toute anomalie dans le fonctionnement des machines/du matériel ainsi que tout incident doivent être immédiatement signalés au responsable.

ALCOOL et TABAC

La consommation d'alcool et de tabac est strictement interdite au sein de l'espace, tout comme l'utilisation des cigarettes électroniques.

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ET HORAIRES

Eclipse est un espace de Coworking avec 2 bureaux fermés et un Fablab. Il est ouvert à tout type d'activités professionnelles : pour la partie Fablab aux activités utilisant le matériel mis à disposition, dans la mesure où celles-ci sont légales et respectent les règles de vie.

L'organisation d'événements sera soumise à l'approbation du bureau de l'association.

Les adhérents ont accès à Eclipse de 9h00 à 19h00, du lundi au vendredi, les locaux sont fermés durant les jours fériés.

L'utilisation de l'espace doit être conforme à l'abonnement pris.

Pour des besoins propres à leur activité professionnelle, les co-workers peuvent accueillir des non-adhérents au sein des locaux. Ces derniers sont alors placés sous leur responsabilité.

ENTRETIEN DES LIEUX , dont COIN CUISINE – NOURRITURE

Chaque coworkers veillera à

- ne pas manger ou déposer de la nourriture sur l'espace de travail mis à disposition ou des autres utilisateurs,
- bien nettoyer derrière lui après avoir manger, bu, ou manipulé de la nourriture,
- faire sa vaisselle au fur et à mesure de l'utilisation sans jamais entreposer de la vaisselle sale où que ce soit,
- ranger la vaisselle propre et sèche,
- passer l'aspirateur à son tour sur le sol de l'espace.
- S'assurer que les poubelles sont vidées avant de quitter les lieux

Le frigidaire devra être vidé tous les vendredis soirs des aliments périssables. Dans le cas contraire aucune personne ne pourra être tenu pour responsable d'avoir vidé le frigidaire

ASSURANCE

Le matériel laissé dans les locaux de l'espace est sous la responsabilité de leur propriétaire. Eclipse décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégâts. Toute casse ou perte d'objet ou matériel appartenant à Eclipse devra être remplacée.

Après décision du bureau, les adhérents à temps complet obtiendront leur badge pour l'accès à l'espace dans un délai de 1 mois, contre caution.

Le badge est strictement personnel et ne pourra en aucun cas être utilisé par une autre personne que l'utilisateur.

TARIFS & RÈGLEMENTS

Les tarifs sont fournis en annexe.

Ils sont en Euros et ne sont pas soumis à la TVA.

Les forfaits sont réglés à l'avance et avant le 10 du mois.

Les clés et badges perdus seront facturés : les clés 10€ TTC, le badge 50 € TTC.

En cas de retard de paiement, des intérêts seront calculés sur la base du taux d'intérêt légal français +10%. Le défaut de paiement à l'échéance de la facture entraîne de plein droit la facturation de frais de recouvrement de 40,00 €, selon l'article L441-6 du code du commerce al.12 (décret N° 2012-1115 du 02 octobre 2012)

Réservation des bureaux fermés : La réservation se fait auprès des membres du bureau. Leur réservation est payable d'avance. Le paiement reste acquis même en cas d'annulation.

L'ADHÉSION

A l'arrivée : paiement du mois en cours

Pendant la durée d'utilisation : paiement mensuel d'avance (facturé le 1^{er} jour de chaque mois) et payable au plus le 10 du mois.

Départ ou passage à une autre formule : préavis d'un mois

L'adhésion à l'association est obligatoire pour l'utilisation de l'espace de Coworking Eclipse. Il n'est pas demandé d'engagement de durée.

Il est demandé de fournir une attestation d'assurance pour son activité professionnelle et son KBIS.

CESSION-SOUS LOCATION

Le contrat signé entre Eclipse et l'entreprise est personnel et non cessible. L'entreprise ou son salarié ne peut ni en céder les droits, ni en faire bénéficier d'autres personnes sous peine de résiliation immédiate de son adhésion et contrat.

RÉSILIATION À L'INITIATIVE DES MEMBRES



Espace de Collaboration Local Inter-Professionnel Solidaire Eco-responsable

62 place de la République – 33160 SAINT MEDARD EN JALLES

Tous les adhérents de l'association s'engagent à respecter les règles énoncées ci-dessus. Dans le cas contraire, les membres du bureau statueront sur des éventuelles sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Ces règles de vie sont évolutives. Ses versions actualisées seront affichées et mises en ligne régulièrement. Les coworkers en seront informés par notre système d'information interne.

Signature de l'adhérent précédée de la mention « lu et approuvé »

LE COWORKEUR

LA PRÉSIDENTE